

Fiche technique

Examen de la situation des emplois de la DDFiP d'Indre-et-Loire dans le cadre du projet de loi de finances pour 2017

La présente fiche expose la déclinaison au niveau départemental des décisions prises au niveau national en matière d'emplois dans le cadre du PLF 2017.

I – LES PRINCIPAUX AXES DU VOLET EMPLOIS DU PLF 2017

L'exercice de déclinaison des évolutions d'emplois de la DGFIP concerne l'ensemble des directions et prend en compte les transferts d'activités affectant la DGFIP, tant à titre externe (transferts entre programmes) qu'à titre interne (transfert entre directions du réseau). Toutes les catégories d'emplois sont impactées par les mesures prévues au PLF.

1. Evolution quantitative du plafond d'emplois

La loi de finances pour 2017 prévoit 2 130 suppressions d'emplois pour la DGFIP, soit un volume identique à celui de 2016.

Afin d'accompagner l'instauration du prélèvement à la source (PAS) au 1^{er} janvier 2018, un renfort spécifique de + 500 ETP a été validé par les Ministres.

Corrigé du solde des transferts entre programmes (+ 12 ETP) et d'un allègement exceptionnel du volume de suppression d'emplois de 2016 (+ 80 ETP) pris en compte sur l'année 2017, les suppressions à répartir entre les services s'élèvent à 1 538 emplois contre 2 111 en 2016 et 1 934 en 2015.

L'allègement exceptionnel du volume des suppressions d'emplois de 2016 est notamment lié à la création de la nouvelle direction de l'immobilier de l'État, à la mise en cohérence de l'implantation des chambres régionales des comptes avec la nouvelle carte des régions et le renforcement des missions de contrôle fiscal.

L'effort qui pèse sur la DGFIP et ses services est donc sensiblement en retrait par rapport aux exercices précédents.

2. Répartition catégorielle

Toutes les typologies de directions (services centraux, directions nationales et spécialisées, directions territoriales) contribueront à l'effort de suppression d'emplois.

De même, toutes les catégories d'emplois sont concernées par ces diminutions.

L'évolution du nombre d'emplois de cadres supérieurs est conforme à celle annoncée à l'occasion de la présentation de la gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et

compétences (GPEEC) des A+. Les mouvements d'emplois décidés à ce titre (suppressions et redéploiements) permettent de converger vers la dotation cible de chaque direction.

Les suppressions d'emplois de catégories A et B sont ajustées, par déport sur les emplois de la catégorie C de façon à rapprocher le niveau global des emplois de celui des effectifs de chaque catégorie.

3. Mouvements d'emplois

Parallèlement à la traduction des suppressions prévues par la loi de finances, un volume significatif d'emplois est redéployé entre directions pour accompagner les transferts d'activité.

Ces redéploiements résultent en particulier de l'adaptation de la carte des assignations de la dépense de l'État à la réforme territoriale, de l'extension des services facturiers, de la fusion des centres de services partagés, de la création de la direction de l'immobilier de l'État (DIE) et de la nouvelle organisation des services locaux du Domaine, de la poursuite de l'adaptation du contrôle fiscal et de la constitution d'une brigade nationale d'intervention cadastrale (BNIC).

II – MÉTHODE MISE EN ŒUVRE

Pour la sixième année, la Méthode d'Allocation Généralisée des Emplois du Réseau des Finances Publiques (MAGERFiP) est utilisée pour décliner les évolutions d'emplois des directions territoriales. Actualisée en 2014, celle-ci est désormais stabilisée.

Elle se fonde sur les quatre critères suivants :

1. Renforts et redéploiements

Des renforts (créations nettes) en emplois bénéficient à certains services ou missions. En outre, des redéploiements d'emplois sont opérés entre directions.

Pour 2017, plusieurs services sont concernés par les opérations suivantes :

1. la création de la nouvelle direction de l'immobilier de l'État et son organisation territoriale (le décret n° 2016-1234 du 19 septembre 2016 crée la DIE qui se substitue au service France Domaine (SFD) ;
2. le contrôle fiscal avec le redéploiement des vérificateurs, le rattachement des brigades départementales de vérification isolées aux DIRCOFI, le changement de périmètre géographique des DIRCOFI, lié à la réforme territoriale et la transformation d'emplois de chefs de brigade en inspecteurs divisionnaires ;
3. les services facturiers et la dépense de l'État avec l'adaptation de la carte des assignations de la dépense à la réforme territoriale et l'extension des services facturiers ;
4. les centres de services partagés (CSP) du bloc 3 dont le nombre passera de 22 à 14 ;
5. le service des retraites de l'État (SRE) ;
6. les autres renforts : les pôles de gestion des consignations des DDFiP des Hauts-de-Seine et du Val-de-Marne sont supprimés au profit de la DRFiP des Pays de la Loire.

2. Gains de productivité

Pour 2017, les gains de productivité fléchés comprennent :

- des gains liés à l'application TélÉIR (sur la base de 1 ETP pour 16 000 nouveaux télédéclarants) ;
- des gains liés à la progression de la dématérialisation des paiements des recettes des collectivités locales.

Ces fléchages sont en corrélation étroite avec la taille des départements.

3. Contribution proportionnelle

Elle illustre le principe de répartition équilibrée de l'effort et constitue la composante principale de l'évolution du plafond d'emplois.

La contribution proportionnelle conduit à répartir sur l'ensemble des directions le solde des suppressions du réseau net des gains de productivité.

La contribution s'applique, pour chaque direction, aux emplois implantés, minorés, le cas échéant, des emplois consacrés aux activités supra-départementales.

4. Corrections liées aux évolutions des métiers ainsi qu'à leurs conditions d'exercice

Le volume des suppressions déterminé à l'issue des phases précédentes fait l'objet de corrections, pour chaque département, à la hausse ou à la baisse.

Sans remettre en cause la contribution proportionnelle, il apparaît en effet nécessaire d'intégrer des critères qui permettent d'appréhender les évolutions des métiers ainsi que celles liées à leurs conditions d'exercice.

Il s'agit d'apporter des atténuations aux variations d'emplois calculées dans les étapes précédentes. La correction n'a donc pas vocation à modifier de manière substantielle la variation en emplois résultant de la contribution proportionnelle et des gains de productivité.

Trois corrections interviennent :

- la dotation cible charges

La dotation a pour objet de prendre en compte la dimension « charge de travail » dans la détermination du volume d'emplois alloué aux départements.

- la dotation accueil

Elle a pour objet d'intégrer le métier de l'accueil dans le volume d'emplois alloué à chaque direction. Il s'agit d'une dotation financée par précompte sur la contribution proportionnelle.

La dotation ne joue que positivement. Elle bénéficie à tous les départements.

- le correctif opérationnel

Le correctif opérationnel a pour objet de faciliter la traduction des évolutions d'emplois résultant des étapes précédentes de la méthode.

Il est fondé sur l'historique des suppressions et consiste à s'assurer que le volume des suppressions évolue de manière relativement cohérente d'une année sur l'autre, donnant ainsi une certaine visibilité aux directeurs locaux.

5. Le renfort Prélèvement à la Source (P.A.S.)

Afin d'accompagner la mise en œuvre du P.A.S., un renfort spécifique de 500 ETP a été décidé par les ministres.

Ce renfort ne vient pas en contraction des suppressions d'emplois.

Il fait donc l'objet d'un traitement particulier consistant pour les directions territoriales à implanter leur dotation spécifique P.A.S. dans les services concernés par la réforme à savoir les SIP et les SIE.

III – INCIDENCES AU NIVEAU LOCAL

1. Déclinaison au plan départemental du PLF 2017

La DDFiP d'Indre-et-Loire participe aux mesures nationales à hauteur de 15 emplois nets (19 emplois – 4 emplois P.A.S.) répartis de la façon suivante :

- 1 emploi AFiP transformé en 1 emploi AFiPA ;
- 1 emploi de catégorie A ;
- 7 emplois de catégorie B ;
- 7 emplois de catégorie C.

2. Groupe de travail relatif à la répartition des emplois

Pour la troisième année consécutive, un groupe de travail départemental, composé d'un panel représentatif de chefs de structure, a été constitué afin d'enrichir les réflexions préparatoires à la localisation des emplois à supprimer.

Ce groupe de travail s'est réuni le 14 novembre 2016. Il a examiné la pertinence des données de charges retenues et de la pondération qui y est associée. Il a également proposé des éléments supplémentaires d'appréciation du fonctionnement des services notamment des facteurs environnementaux ayant une influence certaine sur les conditions d'exercice de l'activité ou des spécificités tenant aux moyens mobilisés pour accomplir les missions.

3. Localisation projetée des modifications d'emplois

Au plan départemental, la méthode pour décliner les évolutions d'emplois en DDFiP s'appuie sur l'outil d'aide au pilotage des emplois dans le réseau des finances publiques (APERFiP). Ce module opérationnel applique au niveau local les différentes étapes de la méthode d'allocation généralisée des emplois du réseau des finances publiques (MAGERFiP). Il doit permettre d'objectiver l'affectation d'emplois à une structure. L'objectif est d'assurer une continuité, et donc une cohérence, entre le résultat départemental (examiné par le CTR sur la base de la méthode MAGERFiP) et la déclinaison locale.

Ainsi, chaque année, les gains de productivité fléchés et les transferts de mission sont intégrés préalablement à la détermination de la contribution proportionnelle de la direction. Les correctifs de charge interviennent après calcul de la contribution proportionnelle de la direction, ainsi que, pour 2017, la dotation accueil et la dotation de 4 emplois provenant du P.A.S.

L'outil APERFiP regroupe des fiches de répartition par famille de structures (SIP, SIE, Trésoreries,...). C'est au moyen de ces fiches que s'opère le projet d'affectation précis d'emplois au sein de chaque famille de structures.

Les paramètres déclinés dans la grille générale d'allocation de MAGERFiP sont pris en compte dans APERFiP, afin que se projettent précisément les mouvements d'emplois au sein de chaque famille.

Les résultats issus d'APERFiP, enrichis des réflexions du groupe de travail départemental, conduisent à la répartition des suppressions d'emplois telle qu'elle figure dans le tableau joint en annexe 1.

Les critères de charges retenus propres à chaque catégorie de service et les taux de pondération sont présentés dans le tableau joint en annexe 2.

En revanche, il n'existe pas d'élément de référence associé aux services de direction. En effet, les services de direction à l'exception notamment du SLR et du CGR sont des services d'expertise et de conception. Ils ne peuvent faire l'objet d'une analyse au regard de données de charges. Par conséquent, la méthode est fondée sur l'examen du rapport entre le nombre d'emplois affectés aux services de direction et le nombre global d'emplois de la DDFiP comparativement aux moyennes constatées dans les directions de même catégorie.

3.1. Transformations d'emplois de catégorie A+

- Dans le cadre des travaux de gestion prévisionnelle des emplois, effectifs et compétences (GPEEC), un emploi d'administrateur des finances publiques (AFiP) est supprimé et transformé en un emploi d'administrateur des finances publiques adjoint (AFiPA).
- La fusion des Trésoreries de Bléré et d'Amboise-Pocé implique la suppression d'un emploi de responsable de structure (IDIV de classe normale). Cet emploi sera transformé à l'initiative du bureau SPIB-1B en emploi d'inspecteur. Il sera redéployé au sein de l'Équipe Départementale de Renfort.

3.2. Dotation d'emplois pour le P.A.S.

La DDFiP d'Indre-et-Loire bénéficie d'un renfort spécifique de 4 emplois pour accompagner la mise en œuvre du P.A.S.

Les emplois en cause sont répartis entre la famille des SIP (3 emplois) et la famille des SIE (1 emploi).

3.3. Suppressions d'emplois

- 6 emplois fléchés pour redéploiement national
 - 3 emplois, soit 1 emploi de catégorie B et 2 emplois de catégorie C, au centre de gestion des retraites (CGR) ;
 - 2 emplois, soit 1 emploi de catégorie B et 1 emploi de catégorie C, au service de la dépense dans le cadre de la réorganisation des assignations comptables de la dépense de l'État ;
 - 1 emploi de catégorie A à la deuxième brigade départementale de vérification.
- 9 suppressions d'emplois
 - 1 emploi de catégorie C au Pôle Enregistrement (actuellement SIE de Tours Nord-Ouest) ;
 - 1 emploi de catégorie B au SIE de Chinon ;
 - 1 emploi de catégorie B au SPF de Loches ;
 - 1 emploi de catégorie B au Pôle Départemental de CSP ;
 - 1 emploi de catégorie C à la Trésorerie de Bourgueil ;
 - 1 emploi de catégorie C à la Trésorerie de Ligueil ;
 - 1 emploi de catégorie B à la Trésorerie de Chinon ;
 - 1 emploi de catégorie C à la Trésorerie de Sainte-Maure-de-Touraine ;
 - 1 emploi de catégorie B à la Trésorerie de Tours CHU.

Annexe 1 : Répartition des suppressions et redéploiements d'emplois

Structures	AFIP	AFIPA	IP	IDIV HC	IDIV CN	A	B	B géomètres	C
Mouvements d'emplois implantés liés aux restructurations									
Transfert mission recouvrement									
- Trésorerie de Bourgueil							-1		
- SIP de Chinon							1		
- Trésorerie de Tours Banlieue-Sud							-5		-1
- SIP de Tours Nord-Ouest							3		1
- SIP de Tours Sud-Est							2		
Transfert mission gestion comptable et financière des communautés de communes									
- Trésorerie de Ligueil							-1		
- Trésorerie de Loches							1		
- Trésorerie de Sainte-Maure-de-Touraine							-1		
- Trésorerie de l'Île-Bouchard							1		
Fusion de structures									
- Trésorerie de Bléré							-3		-2
- Trésorerie de Bléré (emploi de A+ transformé en A)					-1				
- Trésorerie d'Amboise - Pocé							2		2
- SIP d'Amboise							1		
- EDR (emploi de A+ de Bléré transformé en A)						1			
Création de la Trésorerie hospitalière départementale									
- Trésorerie d'Amboise - Pocé							-2		-2
- Trésorerie de Sainte-Maure-de-Touraine							-1		
- Trésorerie de Chinon							-1		-1
- Trésorerie de Loches							-2		-1
- Trésorerie de Luynes							-1		-1
- Trésorerie de Tours Banlieue-Sud							7		5
Création du service de publicité foncière et de l'enregistrement									
- SIE de Tours Nord-Ouest						-1	-7		-3
- SPF de Tours 1						1	7		3
TOTAL	0	0	0	0	-1	1	0	0	0
Mouvements d'emplois implantés dans le cadre du PLF 2017									
Emplois fléchés									
- Services de Direction	-1	1					-2		-3
- Dont centre de gestion des retraites							-1		-2
- Dont service de la dépense							-1		-1
- Deuxième brigade départementale de vérification						-1			
Autres emplois									
- Pôle Enregistrement									-1
- SIE de Chinon							-1		
- SPF de Loches							-1		
- Pôle Départemental CSP							-1		
- Trésorerie de Bourgueil									-1
- Trésorerie de Ligueil									-1
- Trésorerie de Chinon							-1		
- Trésorerie de Sainte-Maure-de-Touraine									-1
- Trésorerie de Tours CHU							-1		
TOTAL	-1	1				-1	-7		-7

ANNEXE 2 : Critères de charges et pondérations associées

Catégories	Critères	Taux de pondération
SIP	Nombre de foyers fiscaux IR en 2015	48,00%
	Nombre d'articles IR-TH-TF pris en charge en 2015	9,00%
	Nombre d'articles majorés IR-TH-TF pris en charge en 2015	19,00%
	Montant des émissions IR en 2015	10,00%
	Montant des prises en charge IR-TH-TF en 2015	4,00%
	Nombre de déclarations papier traitées	10,00%
SIE	Nombre de déclarations de résultats déposées en 2015	37,00%
	Nombre de créations de redevables de TVA en 2015	19,00%
	Montant des prises en charge TVA-IS-CVAE-CFE en 2015	19,00%
	Nombre d'articles CFE	10,00%
	Nombre de demandes de remboursement de remboursements de créances traitées en 2015	15,00%
SPF et CDIF	Nombre de publications	50,00%
	Nombre de réquisitions	30,00%
	Nombre d'actes non télépubliés	20,00%
TRESORERIES SPECIALISEES SPL	Somme du nombre de lignes de titres de recettes et du nombre de sous-articles de rôles	20,00%
	Montant des dépenses de fonctionnement	20,00%
	Nombre de lignes de mandats de marchés	10,00%
	Nombre de lignes de mandats autres	25,00%
	Nombre d'hébergés	5,00%
	Nombre de budgets actifs	10,00%
	Nombre de pièces en RAR au 31/12/2015	10,00%
TRESORERIES MIXTES	Nombre d'articles IR-TH-TF pris en charge en 2015	5,00%
	Nombre d'articles majorés IR-TH-TF pris en charge en 2015	5,00%
	Montant des prises en charge IR-TH-TF en 2015	4,00%
	Somme du nombre de lignes de titres de recettes et du nombre de sous-articles de rôles	20,00%
	Montant des dépenses de fonctionnement	10,00%
	Nombre de lignes de mandats de marchés	5,00%
	Nombre de lignes de mandats autres	26,00%
	Nombre d'hébergés	5,00%
	Nombre de budgets actifs	10,00%
	Nombre de pièces en RAR au 31/12/2015	10,00%
TRESORERIES HOSPITALIERES	<i>Comparaison avec d'autres trésoreries hospitalières</i>	
	Somme du nombre de lignes de titres de recettes et du nombre de sous-articles de rôles	55,00%
	Montant des dépenses de fonctionnement	10,00%
	Nombre de lignes de mandats de marchés	10,00%
	Nombre de lignes de mandats autres	20,00%
	Nombre de lignes de payes annuelles	5,00%
PAIERIES DEPARTEMENTALES	<i>Comparaison avec d'autres paieries départementales</i>	
	Somme du nombre de lignes de titres de recettes et du nombre de sous-articles de rôles	11,00%
	Montant des dépenses de fonctionnement	33,00%
	Nombre de lignes de mandats de marchés	31,00%
	Nombre de lignes de mandats autres	25,00%
TRESORERIES MUNICIPALES	<i>Comparaison avec d'autres trésoreries municipales</i>	
	Somme du nombre de lignes de titres de recettes et du nombre de sous-articles de rôles	50,00%
	Montant des dépenses de fonctionnement	10,00%
	Nombre de lignes de mandats de marchés	10,00%
	Nombre de lignes de mandats autres	22,00%
	Nombre de budgets	8,00%
TRESORERIE OPHLM	<i>Comparaison avec d'autres trésoreries OPHLM</i>	
	Nombre de logements gérés	45,00%
	Montant des dépenses de fonctionnement	10,00%
	Nombre de lignes de mandats de marchés	20,00%
	Nombre de lignes de mandats autres	25,00%